

GHANA

Faits marquants

- Deux opérations de vérification et de profilage réalisées auprès des réfugiés libériens ont permis d'établir qu'il restait quelque 11 100 personnes sur le site d'installation de Buduburam, près d'Accra, et environ 2 600 réfugiés et demandeurs d'asile en zone urbaine.
- Près d'un millier de réfugiés ont reçu diverses formations et ont obtenu des certificats internationalement reconnus pour les aider à devenir autosuffisants et à s'intégrer sur place.
- La dissolution du Comité ghanéen pour les réfugiés a nuï aux efforts d'intégration sur place.
- Plus de 700 réfugiés libériens et 140 réfugiés togolais ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays. Quelque 240 réfugiés, pour la plupart originaires du Soudan (56 pour cent) et du Togo (23 pour cent), ont été réinstallés dans des pays tiers.
- La clause de cessation du statut des réfugiés sierra-léonais, invoquée en 2008, a été appliquée à quelque 130 individus vivant dans le camp de Krisan. Il a toutefois été décidé que quelque 70 d'entre eux en seraient exemptés pour des raisons de protection et qu'ils pourraient continuer à bénéficier d'un asile au Ghana.

Environnement opérationnel

Suite aux élections organisées avec succès en 2009, le Nouveau parti patriotique a cédé la place au Congrès démocratique national à la tête de l'État. Le Ghana a connu la paix et la stabilité au cours de l'année 2009, à l'exception de conflits sporadiques dans le nord-est du pays. Les rapatriements librement consentis en direction du Togo et du Libéria ont fait chuter le nombre de réfugiés d'environ 18 200 à 14 300. Cette population est principalement constituée (à 81 pour cent) de Libériens installés sur le site semi-rural de Buduburam.

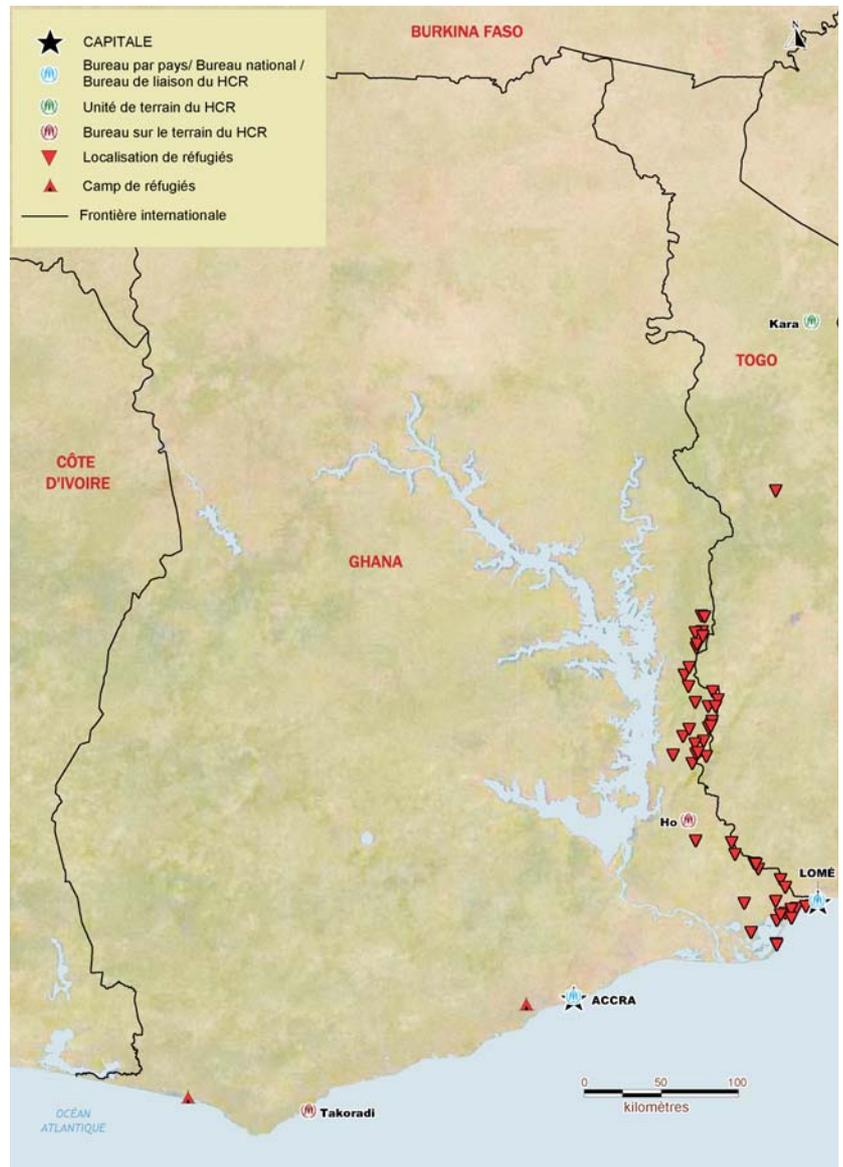
La législation ghanéenne relative aux réfugiés garantit aux demandeurs d'asile de toutes nationalités un même accès aux procédures d'asile et la possibilité de demeurer dans le pays jusqu'au rejet du dernier recours. Lors de sa prise de fonctions en janvier 2009, le nouveau Gouvernement a dissous le Comité ghanéen pour les réfugiés, principal organisme chargé

d'assurer la protection internationale des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2009, le principal objectif du HCR consistait à aider le Gouvernement à maintenir un environnement de protection favorable pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ses autres priorités étaient d'inciter les autorités à assurer l'intégration sur place des réfugiés, de faciliter le rapatriement librement consenti et de faire un usage stratégique de la réinstallation, en tant qu'outil de protection.



Personnes relevant de la compétence du HCR						
Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans	
Réfugiés	Libéria	11 500	11 500	49	35	
	Togo	1 700	1 700	48	46	
	Pays divers	500	500	29	26	
Demandeurs d'asile	Côte d'Ivoire	270	270	40	24	
	Pays divers	330	330	31	23	
Total		14 300	14 300			

L'Organisation entendait également promouvoir les possibilités et les activités d'autosuffisance, afin d'apporter aux réfugiés des compétences monnayables et d'améliorer leurs moyens de subsistance.

○ Protection et solutions

Le Ghana offre un environnement de protection favorable qui permet aux demandeurs d'asile de toutes nationalités de demeurer sur son territoire jusqu'à ce que tous les recours, y compris la réfutation, aient été épuisés.

Le Gouvernement a indiqué que sa décision d'autoriser l'intégration sur place des réfugiés (par l'octroi d'un autre statut de résident) dépendrait du nombre de Libériens encore présents et de leur situation socio-économique. Le HCR s'est donc efforcé d'apporter aux réfugiés des compétences monnayables, afin d'accroître leur autosuffisance.

○ Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : tous les réfugiés enregistrés ont bénéficié d'un abri dans le camp de Krisan et ceux qui vivaient dans des conditions inacceptables en milieu urbain ont été relogés dans le camp. Les résidents de Krisan ont été approvisionnés en électricité par le réseau national, sans frais pour le HCR.

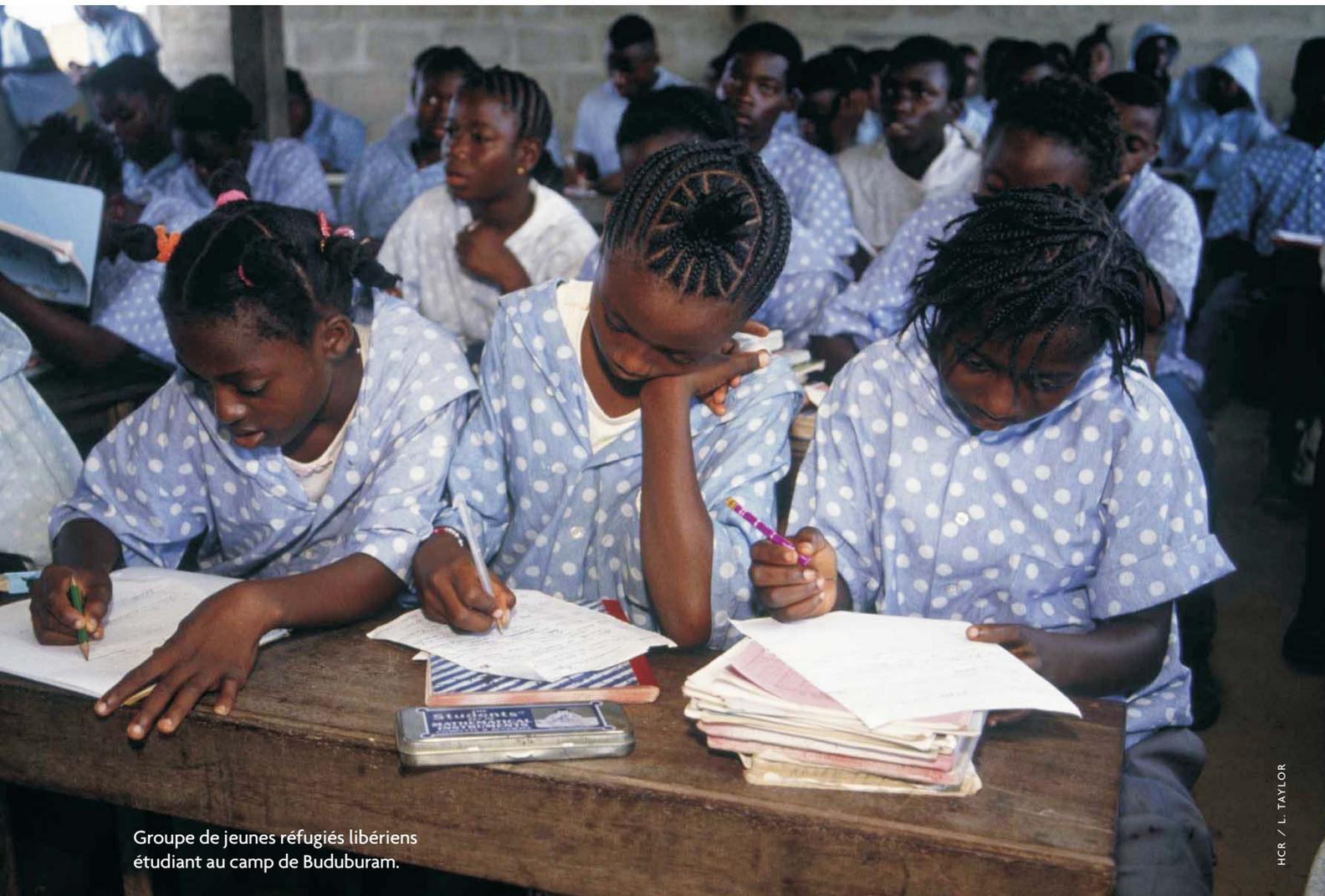
Activités génératrices de revenus : près d'un millier de réfugiés ont reçus diverses formations professionnelles et les locaux

pédagogiques gérés par les réfugiés ont été évalués et utilisés pour les programmes de formation. Les personnes ayant réussi leurs examens et obtenu un certificat ont reçu des outils, du matériel et des formations en gestion des petites entreprises pour pouvoir devenir autosuffisantes et améliorer leurs moyens de subsistance.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a prodigué un appui technique et une assistance matérielle et financière à ses partenaires. Il a dispensé des formations concernant les opérations et la gestion financière, et notamment un cours d'initiation au nouveau cadre de gestion axée sur les résultats et à son logiciel. Il a également aidé le Service judiciaire ghanéen à participer aux consultations de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés à Dublin (Irlande).

Assainissement : les autorités locales ont bénéficié d'une aide pour participer activement à la gestion de l'environnement et de l'assainissement. Dans les communautés accueillant des réfugiés, elles se sont vu remettre du matériel d'assainissement et de gestion des déchets, ce qui a permis d'améliorer la supervision de ces activités.

Assistance juridique : des certificats individuels ont été délivrés sur demande à quelque 40 réfugiés et 70 demandeurs d'asile. Le HCR a utilisé un programme national d'identification pour entamer l'enregistrement de tous les réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'optique de leur fournir des cartes d'identité. Des pourparlers positifs avec l'Autorité nationale d'identification ont débouché sur l'enregistrement de 300 réfugiés togolais dans le cadre d'une opération pilote. Tous



Groupe de jeunes réfugiés libériens étudiant au camp de Buduburam.

les cas de violence sexuelle et sexiste impliquant des mineurs ont fait l'objet d'une représentation judiciaire. Enfin, le HCR a dispensé à tous les acteurs concernés des formations sur la protection de l'enfant, les droits des réfugiés et les méthodes de lutte contre la violence familiale.

Besoins domestiques : des articles domestiques tels que des couvertures, des matelas, des ustensiles de cuisine, des protections périodiques et des moustiquaires ont été fournis aux demandeurs d'asile et aux réfugiés pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Eau : dans le camp de Buduburam, le nombre de points d'eau est passé de 20 à 32, mettant ainsi l'eau potable à la disposition de l'ensemble du site. Dans le camp de Krisan, les réfugiés ont pu obtenir des quantités suffisantes d'eau potable dans un lieu accessible à pied. À Krisan, la qualité de l'eau a été analysée tous les trimestres pour que toute contamination puisse être détectée rapidement et traitée si nécessaire.

Éducation : l'accès à une éducation élémentaire a été facilité pour tous les enfants réfugiés et environ 5 500 d'entre eux, dont la moitié de filles, ont été scolarisés. Une école a été construite, équipée de mobilier pour accueillir 500 enfants et confiée au Service ghanéen de l'éducation. Deux autres écoles construites par le HCR en 2003 et 2004 et gérées par un partenaire d'exécution jusqu'en 2009 ont également été reprises en main par le Service de l'éducation.

Une aide éducative a été dispensée à 16 réfugiés vulnérables (huit garçons et huit filles). Environ 70 étudiants ont été parrainés par le Programme Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés (DAFI), qui a permis à trois d'entre eux de poursuivre des études de deuxième et troisième cycle. Plus de 60 réfugiés ont bénéficié d'une aide pour suivre une formation professionnelle. À Buduburam, un atelier de renforcement des capacités a été organisé pour une soixantaine d'enseignants, en collaboration avec le Service ghanéen de l'éducation.

Production vivrière : environ 170 ménages ont lancé des cultures commerciales à la principale saison de plantation. Les réfugiés pratiquant l'agriculture vivrière ont reçu des plants, des outils agricoles, des herbicides et des conseils techniques. Environ 160 ménages ont reçu des semences de légumes et des produits agrochimiques.

Santé et nutrition : environ 5 200 réfugiés ont été intégrés au système national d'assurance-maladie (1 200 Togolais dans la région de la Volta, 1 000 personnes dans le camp de Krisan et 3 000 sur le site de Buduburam). Le dispensaire communautaire de Buduburam, qui a été repris en main par le Service ghanéen de la santé, a continué à accueillir aussi bien des réfugiés que des habitants des environs. Les personnes atteintes du VIH et du sida ont reçu des traitements antirétroviraux.

Le paludisme est demeuré la principale cause de morbidité, mais son incidence a été réduite grâce à une éducation renforcée, à un système de lutte antivectorielle et à la distribution de moustiquaires imprégnées. Suite à l'apparition du virus de la grippe A/H1N1, des plans d'urgence ont été mis en place pour faire face à une éventuelle épidémie parmi les réfugiés.

Services communautaires : dans la région de la Volta et les sites d'installation de Krisan et de Buduburam, quelque 240 réfugiés ont bénéficié d'un traitement, d'un accompagnement et d'un appui psychosocial. Des séminaires consacrés à la violence

sexuelle et sexiste et aux moyens d'y remédier ont été organisés pour sensibiliser les réfugiés et leurs communautés d'accueil. Une formation sur ce thème a également été dispensée à l'Unité de lutte contre la violence familiale et de soutien aux victimes de la police ghanéenne. Toutes les femmes réfugiées en âge de procréer ont été approvisionnées en protections périodiques tout au long de l'année.

Transport et logistique : le HCR a fourni des camions dans le cadre de l'intervention collective mise en œuvre par les Nations Unies en réponse à l'appel lancé par le Gouvernement pour que soient soutenus les efforts humanitaires entrepris dans le nord du Ghana.

Vivres : des vivres ont été fournis à quelque 6 000 réfugiés vulnérables et à leurs familles. L'assistance alimentaire ciblée sur cette population a cessé en septembre 2009, mais les enfants souffrant de formes graves de malnutrition ont continué à recevoir une aide dans le cadre du programme de distribution de compléments alimentaires et de suivi de la croissance.

○ Contraintes

Le Comité ghanéen pour les réfugiés, mandaté pour gérer le programme en faveur des réfugiés, a été dissous en 2009. Cette dissolution a eu un impact négatif sur les efforts de protection et d'intégration sur place.

Les réfugiés libériens se sont montrés peu disposés à regagner leur pays. En dépit des efforts considérables déployés pour leur faire comprendre que l'opération de réinstallation à grande échelle était terminée, beaucoup d'entre eux espéraient toujours être réinstallés dans un pays tiers. Certains réfugiés étant convaincus que la réinstallation et les autres solutions durables ne pouvaient être poursuivies simultanément, l'assistance humanitaire a été perturbée et les partenaires d'exécution ont fait l'objet de menaces.

| Informations financières |

Au Ghana, la principale source de financement de l'opération en faveur des réfugiés était le Budget-programme annuel. La délégation du HCR à Accra a reçu des ressources supplémentaires du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. L'Organisation a également aidé l'un de ses partenaires d'exécution à élaborer une proposition de financement pour faire face aux problèmes de migration dans les zones d'accueil des réfugiés.

| Organisation et mise en œuvre |

En 2009, le HCR disposait d'une délégation à Accra, d'un bureau extérieur à Ho et d'une présence sur le terrain à Takoradi, avec un effectif de 43 personnes (quatre fonctionnaires internationaux, 34 collaborateurs nationaux et cinq VNU).

| Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a coopéré avec neuf partenaires d'exécution (cinq ONG nationales et quatre organismes gouvernementaux). Il a également collaboré avec d'autres institutions des Nations Unies, telles que la FAO, l'ONUSIDA, le FNUAP, l'ONUDI, le BCAH et le PAM, dans le cadre d'interventions thématiques, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi que de la planification et de la préparation des situations d'urgence. Il a par ailleurs maintenu des liens étroits avec les missions des donateurs.

| Évaluation générale |

L'opération du HCR au Ghana visait à maintenir un environnement de protection favorable en garantissant l'asile et en œuvrant simultanément pour l'intégration sur place, le rapatriement librement consenti et l'utilisation stratégique de la réinstallation. L'approche multiple adoptée par l'Organisation pour favoriser l'intégration sur place, ainsi que l'engagement actif d'organisations issues de la société civile et d'organismes publics locaux, ont permis de faire progresser l'autosuffisance des réfugiés malgré la dissolution du Comité ghanéen pour les réfugiés.

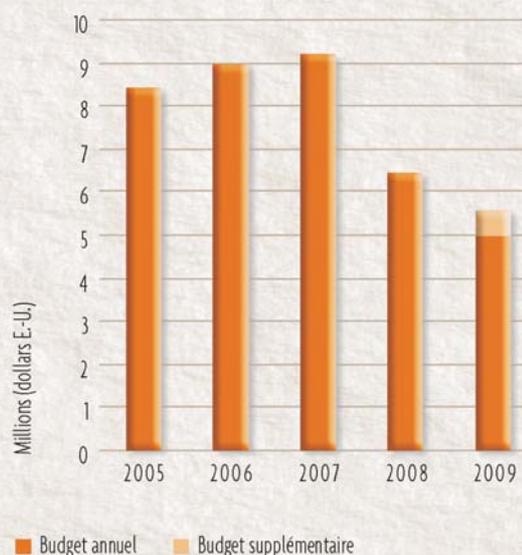
Partenaires

Partenaires d'exécution

Gouvernement : Comité ghanéen pour les réfugiés, Organisation nationale de gestion des catastrophes, Service ghanéen de l'éducation, Service ghanéen de la santé

ONG : *Assemblies of God Relief and Development Service, Christian Council of Ghana, Right to Play, Secrétariat catholique national, Women's Initiative for Self-Empowerment*

Autres : BCAH, FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUSIDA, ONUDI, PAM, UNICEF, UNIFEM, VNU

Dépenses au Ghana
2005 - 2009

Budget, revenus et dépenses au Ghana (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	5 410 570	112 275	5 025 296	5 137 571	5 000 843
Afrique occidentale - Intégration sur place des réfugiés libériens - BS	2 354 878	497 908	85 964	583 872	583 872
Total	7 765 448	610 183	5 111 260	5 721 443	5 584 715

Note: Les revenus issus des contributions incluent les contributions affectées au niveau du pays et n'incluent pas les coûts d'appui de sept pour cent prélevés sur les contributions NAM. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR au Ghana (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 467 190	6 429	1 473 619	0
Abris et infrastructure	287 332	0	287 332	104 012
Activités génératrices de revenus	0	41 926	41 926	0
Appui opérationnel (aux agences)	279 984	51 972	331 956	91 336
Assainissement	93 316	0	93 316	35 237
Assistance juridique	575 137	0	575 137	75 580
Besoins domestiques	13 506	0	13 506	18 045
Eau	36 241	0	36 241	20 351
Éducation	295 620	214 268	509 889	123 674
Production vivrière	23 724	0	23 724	8 397
Santé et nutrition	202 063	0	202 063	197 421
Services communautaires	90 013	0	90 013	51 673
Transport et logistique	159 757	0	159 757	104 626
Vivres	5 467	0	5 467	1 310
Versements aux partenaires d'exécution	617 523	269 276	886 799	(831 662)
Sous-total des activités opérationnelles	4 146 872	583 872	4 730 743	0
Appui aux programmes	853 971	0	853 971	0
Total des dépenses	5 000 843	583 872	5 584 715	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(467)

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	2 268 962	483 545	2 752 507	
Dépenses rapportées	(1 651 440)	(214 268)	(1 865 708)	
Solde	617 523	269 276	886 799	

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 ^{er} janvier			922 574
Dépenses rapportées			(831 662)
Remboursés au HCR			(19 586)
Ajustement dû aux taux de change			1 299
Dû au 31 décembre			72 625

